

**SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE 2020**

---

**DÉCISION N° 2020 / 105 / PPTTE GARDON PONT DU GARD/ 1**

---

**PROJET DE PLAN PAYSAGE ET TRANSITION ENERGETIQUE DES GRANDS SITES  
DES GORGES DU GARDON / PONT DU GARD**

**La Commission nationale du débat public,**

- vu le code de l'environnement en son article L121-1, conférant à la Commission nationale du débat public une mission de conseil aux autorités compétentes et aux maîtres d'ouvrage sur toutes les questions relatives à la participation du public tout au long de l'élaboration d'un projet, plan ou programme,
- vu Le courrier et le dossier annexé de Madame Bérengère NOGUIER, Présidente du Syndicat Mixte des Gorges du Gardon, en date du 20 août 2020,

après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

**Article unique :**

La Commission désigne Monsieur Philippe MARZOLF, garant pour une mission de suivi et de conseil méthodologique auprès du Syndicat Mixte des Gorges du Gardon, afin de l'accompagner dans la construction et le suivi du processus de concertation du plan paysage et transition énergétique (PPTTE) des grands sites Gorges du Gardon / Pont du Gard, en amont du diagnostic.

La Présidente



Chantal JOUANNO